

Faut-il baisser l'impôt sur les sociétés ?

1 UN TAUX D'IMPOSITION TROP ÉLEVÉ ?

L'un des axes de la campagne présidentielle à venir portera sur la fiscalité. Celle des particuliers, mais aussi celle des entreprises. Le Medef se plaint régulièrement que le taux d'imposition des bénéfices est trop élevé en France, réduisant la compétitivité de nos firmes vis-à-vis de leurs concurrentes étrangères. C'est dans ce contexte que le ministère des Finances a indiqué mi-septembre sa volonté de diminuer le taux d'imposition des bénéfices de 33,3 % à 28 %, en commençant par les PME, avec une généralisation progressive d'ici à 2020.

Les bénéfices sont-ils trop taxés en France, au point de décourager l'investissement et l'emploi ? La Commission européenne calcule pour chacun des pays de l'Union le taux maximum auquel peut être astreinte une entreprise. Ainsi, en France, au-delà des 33,3 % du taux d'imposition sur les bénéfices, les plus grosses entreprises doivent s'acquitter de diverses contributions additionnelles qui mènent le taux nominal d'imposition maximum à 38 % (en 2015). La France affiche ainsi le niveau le plus élevé d'Europe, devant la Belgique (34 %) et l'Italie (31,4 %), la moyenne dans les pays de la zone euro se situant à 24,6 %.

La démonstration serait donc faite du désavantage subi par les firmes françaises. Mais si, à partir des données de l'OCDE, on regarde ce que représente le prélèvement de l'impôt sur les bénéfices en pourcentage de la richesse produite, on s'aperçoit que celui-ci n'a cessé de diminuer au cours de la décennie passée, baissant de 3,3 % en 2001 à 2 % en 2014, dernière année connue. En comparaison internationale, le Royaume-Uni se situe à 2,5 %, les États-Unis à 2,6 % et la moyenne des pays de l'OCDE est à 2,9 %. Seule l'Allemagne affiche un petit 1,5 %, en rupture avec les autres pays.

Comment expliquer ce décalage entre un taux d'imposition au sommet et des recettes au plancher ? Simplement par le fait que la base fiscale sur laquelle s'applique le taux est doublement

mitée. Elle l'est par les niches fiscales – importantes –, dont environ la moitié bénéficie aux entreprises. Et elle l'est par l'optimisation fiscale agressive qui permet de transférer artificiellement des bénéfices à l'étranger vers les paradis fiscaux, des pratiques qui ne sont pas exclusivement réservées aux grandes multinationales, comme l'ont montré les révélations du scandale LuxLeaks. Il faut croire que, dans ces deux domaines, les entreprises françaises sont plus avantagées ou plus malines que leurs concurrentes étrangères. Ainsi, un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires publié en 2010 note que, loin du taux nominal d'imposition affiché, les taux d'imposition effectif moyen des bénéfices se situaient autour de 22 % pour les PME et de 8 % pour les entreprises du CAC40.

Si, pour des raisons d'affichage, il peut être utile de diminuer le taux affiché, cela devrait peu diminuer les recettes fiscales. En revanche, l'efficacité de la collecte et la justice fiscale réclament de procéder, dans le même temps, à une suppression des niches fiscales inutiles, afin de rétablir une base fiscale adéquate.

2 QUEL SERAIT L'IMPACT D'UNE BAISSÉ ?

Les cotisations sociales payées par les entreprises représentent en gros les deux tiers de leur prélèvement fiscal, le tiers restant étant composé de l'impôt sur les bénéfices et de divers impôts sur la production. Aussi, les défenseurs de baisses d'impôts en faveur des firmes réclament-ils une baisse généralisée de ces prélèvements. Ils mettent en avant une idée importante : ce ne sont pas, *in fine*, les entreprises qui paient ces impôts^[1] : elles réduisent les salaires ou la distribution de dividendes, ou bien elles augmentent leurs prix pour compenser. Plus la taxation est élevée, plus elles se comportent ainsi. La réalité française vient pourtant ôter toute pertinence à ce raisonnement géné-

ral. La France est dotée du taux nominal le plus important, mais pour autant, elle ne connaît pas de hausse des salaires ou des prix plus forte que dans le reste de la zone euro. Et les entreprises hexagonales ne sont pas en reste dans la distribution des dividendes.

En réalité, une baisse des impôts sur les sociétés représente effectivement un choc d'offre positif en réduisant la contribution des entreprises à l'effort fiscal collectif, accroissant ainsi leur compétitivité. Mais, dans une période de réduction du déficit budgétaire, pour compenser le manque de recettes fiscales, il faut soit augmenter les impôts sur les ménages, soit réduire les dépenses publiques, deux mesures aux effets défavorables sur la demande adressée aux entreprises.

Une telle politique est ainsi d'autant plus efficace que nos partenaires commerciaux croissent vite, offrant des débouchés. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Elle a aussi davantage d'effets positifs lorsque les autres pays ne font pas comme nous. Or, l'Europe est déjà la zone du monde où la concurrence fiscale est la plus forte. De plus, reste à savoir ce que les entreprises feraient d'une baisse d'impôts : en profiteraient-elles pour diminuer les prix ou pour gonfler leurs marges puis la distribution de dividendes ?

3 QUELLES PRIORITÉS POUR LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES ?

Un bilan du quinquennat de François Hollande présenté début septembre [2] par les économistes de l'OFCE montre que les entreprises françaises ont bénéficié d'une diminution de leur imposition de 21 milliards par an. On peut donc se demander si la priorité est de poursuivre cette baisse.

Dans un rapport récent [3], la Cour des comptes a trouvé 233 prélèvements différents versés par les entreprises. Parmi ceux-ci, une centaine rapportent moins de 100 millions de recettes fiscales. Une simplification de ce maquis fiscal est sûrement possible, tout en soulignant que ces petites taxes rapportent tout de même au total 2,5 milliards d'euros qu'il faudrait bien trouver ailleurs.

Afin de rétablir des règles du jeu plus équitables, il faudrait également pouvoir s'assurer que les grandes entreprises paient

leur juste part d'impôts. Cela réclame des moyens de contrôle adéquats : avec les forces administratives actuelles, une entreprise qui paie l'impôt sur les sociétés peut être contrôlée en moyenne tous les trente-huit ans !

Enfin, la Commission européenne réclame à Apple un redressement fiscal de 13 milliards d'euros pour des pratiques fiscales douteuses qui ont abouti à un taux d'imposition... de 0,005 %. Face à des multinationales en quête de l'impôt zéro, la priorité est peut-être moins de réduire le taux affiché d'imposition que de faire en sorte qu'elles paient un taux minimum d'impôt sur les bénéfices qu'elles réalisent.

Et bien sûr de s'assurer qu'il est mis fin à l'optimisation fiscale agressive de ces grandes multinationales. De ce point de vue, la décision de la Commission est importante. Ces grandes entreprises arguent souvent que si leur comportement fiscal ne

plaît pas, il n'a rien d'illégal. Or, nous dit aujourd'hui puisque ces accords fiscaux permettent à quelques

l'Europe que, secrets sociétés seulement de bénéficier de très importantes réductions d'impôts, cela doit être assimilé à des aides d'Etat déguisées, ce qui est illégal au regard des traités européens dans lesquels est inscrit le principe d'une concurrence non faussée. La remise en cause de ces comportements ramènera des recettes aux Etats et permettra également de rétablir la justice fiscale entre les grandes entreprises et les PME.

■ Christian Chavagneux

[1] Voir *L'impôt sur le capital au XXI^e siècle. Une coutume singulière française*, par Michel Didier et Jean-François Ouvrard, Coe-Rexcode-Economica, 2016.

[2] « Le quinquennat de François Hollande : enlèvement ou rétablissement ? », OFCE Policy Brief n° 2, septembre 2016.

[3] « Simplifier la collecte des prélèvements versés par les entreprises », Cour des comptes, juillet 2016.

